

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Avis de projet

Titre : Aménagement d'un port d'escale
pour les bateaux de croisière au quai A - Lepage,
arrondissement de La Baie de la ville de Saguenay

Mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

1.	Initiateur du projet.....	1
2.	Consultant mandaté par l'initiateur du projet.....	1
3.	Titre du projet	2
4.	Objectifs et justification du projet.....	2
	4.1 Construction des infrastructures maritimes.....	2
5.	Localisation du projet.....	3
6.	Propriété des terrains.....	3
7.	Description du projet	3
	7.1 Généralités	3
	7.2 Prolongement du quai.....	4
	7.3 Passerelle de débarquement	4
	7.4 Ducs-d'Albe d'accostage.....	4
	7.5 Ducs-d'Albe d'amarrage	5
	7.6 Passerelles de service.....	5
	7.7 Services au quai	5
	7.8 Dragage	5
	7.9 Méthode de construction	5
8.	Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet.....	6
	8.1 Milieu naturel	6
	8.2 Étude géotechnique	6
	8.3 Milieu aquatique, faune benthique et piscicole	6
	8.4 Relevés bathymétriques	6
	8.5 Milieu humain.....	7
	8.6 Milieu urbain	7

TABLE DES MATIÈRES

9.	Principaux impacts appréhendés.....	8
9.1	Travaux de construction du quai et des ducs d'Albe.....	8
9.2	Travaux de dragage	8
9.3	Perte d'habitat.....	8
9.4	Impact visuel.....	8
9.5	Milieu humain.....	8
10.	Calendrier de réalisation	11
11.	Projets connexes	11
11.1	Aménagement d'une place publique et bâtiment d'accueil et communautaire.....	11
11.2	Construction d'un bâtiment commercial.....	12
11.3	Aménagement des berges.....	12
12.	Modalités de consultation du public.....	12
13.	Remarques	13
13.1	Partenariat.....	13
13.2	Autres revenus et retombées	13
13.3	Analyse de la station concurrentielle.....	14
13.4	Avantages comparatifs.....	14
ANNEXE 1	Initiateur du projet	
ANNEXE 2	Dessin - Installation portuaire pour navires de croisière - Plan d'ensemble	
ANNEXE 3	Plan de cadastre	
ANNEXE 4	Dessin des installations du quai	
ANNEXE 5	Photos - Quai existant	
ANNEXE 6	Modélisation	
ANNEXE 7	Photo type - Duc-d'albe d'amarrage	
ANNEXE 8	Croquis des installations existantes	
ANNEXE 9	Extrait - Étude géotechnique Laboratoires S.L. (1989)	
ANNEXE 10	Relevés bathymétriques	
ANNEXE 11	Plan d'aménagement et urbanisme - Quai A.-Lepage	

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception Numéro de dossier
---	--

1. Initiateur du projet

Nom :	Promotion Saguenay inc.
Adresse :	295, rue Racine Est ----- 1 ^{er} étage - Case postale 1023 ----- Chicoutimi (Québec) G7H 5G4
Téléphone :	(418) 698-3167
Télécopieur :	(418) 693-0084
Courriel :	mano.capano@promotionsaguenay.qc.ca
Responsable du projet :	Madame Mano Capano

(Voir détail en annexe 1)

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Cegertec Experts-conseils inc.
Adresse :	255, rue Racine Est ----- Case postale 1000 ----- Chicoutimi (Québec) G7H 5G4
Téléphone :	(418) 549-6680
Télécopieur :	(418) 549-7105
Courriel :	thibeault.gilles@cegertec.qc.ca
Responsable du projet :	Gilles Thibeault

3. Titre du projet

Projet d'aménagement d'un port d'escale pour les bateaux de croisière au quai A.-Lepage, arrondissement de La Baie de la ville de Saguenay.

4. Objectifs et justification du projet

La ville de Saguenay désire être reconnue comme port d'escale par les lignes de croisières internationales. Pour y arriver, il faut mettre en place des infrastructures maritimes et terrestres dans le secteur du quai A.-Lepage de l'arrondissement de La Baie. La réalisation de ces travaux permettra aux grands bateaux de croisière d'accoster en toute sécurité, directement au quai A.-Lepage, en plus de créer un village portuaire invitant.

Les éléments du projet faisant partie du présent avis de projet couvrent les travaux de construction des infrastructures maritimes.

4.1 Construction des infrastructures maritimes

Les grands bateaux de croisière peuvent sillonner sans crainte la rivière Saguenay de Tadoussac jusqu'à la Baie des Ha! Ha! Même à marée basse, le niveau de l'eau est suffisant.

Terminus maritime : la Baie des Ha! Ha! Les infrastructures actuellement en place au quai A.-Lepage de la Baie des Ha! Ha! permettent l'accostage de bateaux allant jusqu'à 130 pi de longueur. Les grands bateaux de croisière doivent, quant à eux, s'ancrer au large et débarquer les passagers en utilisant de plus petites embarcations. Pour les lignes de croisières, cela représente une contrainte importante en termes de sécurité, de temps et d'argent.

Pour le capitaine du bateau et les lignes de croisière, la sécurité des passagers et du bateau est de première importance. L'âge moyen des passagers étant assez élevée, les lignes de croisières vont privilégier les ports d'escales où le bateau peut accoster directement au quai et y débarquer les passagers.

Pour que la ville de Saguenay devienne un port d'escale reconnu par les lignes de croisières internationales, le troisième au Québec, il est impératif d'aménager des infrastructures permettant un accostage des grands bateaux directement au quai A.-Lepage. Ces aménagements doivent aussi inclure les services de base offerts aux bateaux : approvisionnement en eau douce, en biens périssables, sanitaires, etc.

4. Objectifs et justification du projet (suite)

4.1 Construction des infrastructures maritimes (suite)

En conséquence, le prolongement du quai actuel d'une longueur de 30 m s'avère essentiel pour permettre à ces grands navires d'accoster en toute sécurité : profondeur d'eau suffisante et ancrage du bateau au quai. Il est également essentiel d'ajouter de la surface d'appuis à ces navires de plus en plus gros afin de sécuriser les ancrages au quai. C'est la raison d'être des ducs-d'Albe*. Des passerelles de débarquement sont également requises pour permettre aux passagers de regagner la terre ferme et ainsi profiter des services offerts sur place et des magnifiques attraits que leur offre le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

5. Localisation du projet

Le projet se situe à l'extrémité du quai existant A.-Lepage, propriété de la ville de Saguenay. Ce quai est situé à l'extrémité de la Baie des Ha! Ha! dans l'arrondissement de La Baie de la ville de Saguenay (voir le dessin à l'annexe 2 - Installation portuaire pour navires de croisière, plan d'ensemble). La majorité des travaux sera réalisée sur le lot 466 du Village de Bagotville dans la MRC de la ville de Saguenay (voir dessin de cadastre à l'annexe 3). Une partie des travaux, soit trois ducs-d'Albe d'accostage et deux ducs-d'Albe d'amarrage, prendra assise sur le fond marin qui appartient au domaine public.

6. Propriété des terrains

La ville de Saguenay est propriétaire des lots 353-6, 353-8, 466, 799, 830, 831 et 941 qui couvrent l'ensemble des installations du quai A.-Lepage. Une partie des travaux sera réalisée sur les fonds marins du domaine public.

7. Description du projet

7.1 Généralités

Les navires de croisières sont de plus en plus gigantesques. Les installations doivent être conçues pour recevoir des navires jusqu'à 350 m de longueur (ex : le Queen Mary 2). Les grands navires de croisière demandent une profondeur d'eau au quai de 12 m et doivent être appuyés latéralement sur une longueur minimale représentant approximativement 40 % de la longueur du navire. De plus, des points d'ancrage additionnels doivent être installés aux extrémités des navires.

** Duc-d'Albe : Appui isolé en eau fluviale ou maritime constitué de pieux ou de structure auxquels peuvent s'amarrer les bateaux.*

7.1 Généralités (suite)

Le projet consiste donc à prolonger le quai existant de 30 m sur sa pleine largeur (± 30 m) jusqu'à la profondeur d'eau requise. Cette surface permettra l'installation de la passerelle d'embarquement, la réception des passagers et le passage des véhicules de service (ambulance, camion de livraison, etc.). Ces travaux sont montrés sur le dessin à l'annexe 4.

Afin d'assurer l'appui des navires, trois ducs-d'Albe d'accostage munis de défenses pneumatiques ainsi que deux ducs-d'Albe d'amarrage seront construits. Ces ducs-d'Albe seront reliés entre eux à l'aide de passerelles légères afin de donner accès aux points d'amarrage et de faciliter les manœuvres d'accostage. Ces passerelles seront appuyées sur des pieux disposés de manière à obtenir des portées de ± 30 m.

7.2 Prolongement du quai

Le quai A.-Lepage actuel a été refait en 1990. Une partie du quai existant a été démolie et l'empiètement sur le fond marin a été réduit de ± 1100 m² (voir les dessins à l'annexe 4).

Le prolongement du quai couvrira une superficie de 30 m x 30 m, soit ± 900 m².

Les faces du quai seraient constituées de palplanches telles que le quai actuel (voir photos à l'annexe 5). Ces palplanches sont enfoncées dans le fond marin sur une profondeur approximative de 10 m. Elles sont retenues ensemble au moyen de moises en acier et de tirants. L'intérieur du quai est remblayé à l'aide de matériaux granulaires. La surface du quai est en béton et on y retrouve des bollards pour fixer les navires.

7.3 Passerelle de débarquement

Une passerelle couverte de 2 m de largeur permettra le débarquement des passagers. Cette passerelle mécanisée pourra s'ajuster à la hauteur des portes des navires ainsi qu'à la variation du niveau de ces portes en fonction des marées (voir les photos modélisées à l'annexe 6).

7.4 Ducs-d'Albe d'accostage

Trois ducs-d'Albe d'accostage assureront l'appui suffisant pour les navires dont la longueur peut atteindre 345 m (Q.M.2). Ces ducs-d'Albe sont constitués de cylindres de palplanches de 10 à 12 m \varnothing enfoncés dans le fond marin et excédant de 8 m au-dessus du niveau 0. Comme le quai, la structure interne des ducs-d'Albe est renforcée de moises d'acier et de tirants et est remblayée de matériaux granulaires. Le dessus du duc-d'Albe est recouvert d'une masse de béton servant à retenir les bollards.

7.5 Ducs-d'Albe d'amarrage

Les ducs-d'Albe d'amarrage sont constitués de trois pieux de ± 1200 mm \varnothing fixés au fond marin et surmontés d'une plate-forme de béton servant à retenir les pieux entre eux et à fixer les bollards d'amarrage (voir photo type annexe 7).

7.6 Passerelles de service

Ces passerelles relient les différents ducs-d'Albe entre eux et le quai. Elles permettent de réaliser plus facilement les manœuvres d'accostage en donnant accès au point d'amarrage.

7.7 Services au quai

Les services d'égout et d'aqueduc seront acheminés à l'extrémité du quai afin de desservir les navires. Les services seront raccordés aux réseaux existants situés à proximité du quai et seront enfouis. Pour l'aqueduc, une conduite de 100 mm \varnothing est requise pour alimenter les navires en eau potable. La conduite d'égout de 200 mm sert à vidanger les navires. Les installations sanitaires de la Ville sont en mesure de recevoir les eaux usées qui seront traitées aux installations existantes.

7.8 Dragage

Afin d'assurer la profondeur d'eau requise pour les navires (12 m), des travaux de dragage devront être entrepris sur une surface approximative de 2000 m² (100 x 20) située à l'extrémité et à proximité immédiate du quai. Une étude ultérieure déterminera la méthode de disposition des matériaux excavés.

7.9 Méthode de construction

La mise en place des palplanches formant l'enceinte du nouveau quai et des ducs-d'Albe pourra se faire à partir de barges. Nous envisageons deux barges pour l'exécution des travaux et une barge de service pour le ravitaillement. Les grues requises pour planter les palplanches sont installées sur les barges. Une rampe de mise à l'eau existante située immédiatement au nord du quai actuel servira pour le ravitaillement de la barge de service qui pourra également profiter du quai existant (voir croquis à l'annexe 8).

Une partie des palplanches pourra toutefois être mise en place à partir du quai existant. Le remblai du quai et des ducs-d'Albe se fera dans les enceintes fermées formées par les palplanches, ce qui limitera l'émission de particules en suspension dans la Baie des Ha! Ha!.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

8.1 Milieu naturel

Le site du projet est caractérisé par le fait qu'il s'agit d'un milieu marin avoisinant du quai A.-Lepage existant. Le quai actuel est utilisé par les navires de plaisance et surtout comme port d'attache pour les croisières commerciales sur le Saguenay (bateaux Nouvelle-France et La Marjolaine, de 152 et 400 passagers respectivement).

Le quai A.-Lepage est le point de convergence du parc linéaire, appelé le parc Mars, qui longe la Baie des Ha! Ha!.

Le fond marin a subi antérieurement certaines perturbations alors qu'il y a eu démolition d'un quai immédiatement au nord du quai actuel et que le quai actuel a été amputé d'une bonne surface lors de sa rénovation en 1990 (voir dessins à l'annexe 4).

8.2 Étude géotechnique

Les forages effectués dans l'environnement du quai original en 1926 montrent que le fond marin est constitué d'une couche de sable lâche en surface (5 m) recouvrant du sable avec de la pierre de densité compacte.

Ces informations ont été précisées lors des travaux de réfection du quai en 1990. Vous trouverez à l'annexe 9 le fichier de forages effectués à l'extrémité de l'ancien quai qui a été partiellement démoli. Des forages additionnels seront faits lors de l'ingénierie préliminaire.

8.3 Milieu aquatique, faune benthique et piscicole

En hiver, la surface gelée de la rivière Saguenay se transforme en véritables petits villages pour les amateurs de pêche blanche (plus de 1000 cabanes) qui sont répartis dans le secteur de l'Anse-à-Benjamin au nord et sur les battures au sud. La pêche blanche ne se pratique pas dans le secteur immédiat du quai A.-Lepage. Par contre, lorsqu'il n'y a pas de glace, quelques pêcheurs s'adonnent à leur sport favori à partir du quai. Les travaux envisagés ne devraient pas modifier ces habitudes, sinon améliorer les possibilités de capture.

Des études du milieu aquatique ont été effectuées depuis le déluge de 1996. Ces études seront étudiées par le projet et des compléments seront réalisés pour tenir compte des impacts du projet sur ce milieu.

8.4 Relevés bathymétriques

Des relevés bathymétriques du secteur ont été réalisés en 2003 par Pêches et Océans Canada (voir extrait à l'annexe 10). Ces relevés révèlent une profondeur d'eau de 3,5 m à l'extrémité actuelle du quai, profondeur qui s'accroît rapidement lorsqu'on s'éloigne pour atteindre 80 m plus au large.

8.4 Relevés bathymétriques (suite)

Ces profondeurs d'eau assurent un niveau sécuritaire pour les futurs navires de croisière. Il faut également noter que la Baie des Ha! Ha! est utilisée comme site de mouillage pour les navires cargo en attente d'un poste à quai aux installations portuaires d'Alcan.

8.5 Milieu humain

Le projet se veut un moyen de revitaliser le milieu humain de l'arrondissement de La Baie fortement ébranlé depuis quelques temps par les nombreuses fermetures d'entreprises tant industrielles que commerciales en développant un pôle maritime fort dans le secteur du quai A-Lepage. Le projet de construction d'infrastructures pour accueillir les grands navires de croisières constitue la pierre angulaire de cet objectif et apportera des retombées économiques importantes au milieu. En plus des revenus directs des droits de quaiage et des retombées économiques provenant de l'argent dépensé dans le milieu par les touristes, il faut tenir compte des retombées à plus long terme rattachées à la publicité et à l'achalandage de la destination Saguenay qui seront inévitablement engendrés par cet afflux de nouveaux touristes.

En effet, tout sera fait lors du séjour des croisiéristes au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les faire tomber en amour avec notre destination et leur donner le goût d'y revenir en famille dans les années subséquentes. La région du Saguenay est à moins d'une journée de route de la région de New-York et de la Nouvelle-Angleterre, un bassin de population de plus de 40 millions de touristes potentiels.

8.6 Milieu urbain

Quoique ne faisant pas partie du présent avis de projet, l'aménagement de l'environnement immédiat du quai est un élément directement lié au projet du quai A.-Lepage et de la venue des grands navires de croisière.

La ville de Saguenay a fait l'acquisition de plusieurs propriétés dans le secteur. Les édifices délabrés seront démolis et les terrains seront offerts à des promoteurs privés pour la réalisation d'un édifice commercial et résidentiel donnant un visage accueillant au projet.

La ville de Saguenay est actuellement à l'étape préliminaire des plans et devis pour la réalisation à l'automne 2004 d'une place publique à la sortie du quai (voir dessin à l'annexe 11). En plus de la place publique, la ville de Saguenay projette la construction d'un bâtiment d'accueil et communautaire. Nul doute que tous ces projets étroitement liés apporteront une vitalité au secteur et à toute la région. Ce projet a déjà fait l'objet de publications et de conférences de presse et a reçu un accueil enthousiaste de la population. Il suscite énormément d'engouement et d'adhésion dans toute la communauté Saguenéenne.

9. Principaux impacts appréhendés

9.1 Travaux de construction du quai et des ducs-d'Albe

La plantation des palplanches ne devrait pas engendrer d'impact majeur sur le milieu. Les travaux de remblai à l'intérieur des caissons de palplanches limiteront la mise en suspension de particules.

Préalablement, à la plantation des palplanches, certains travaux d'excavation seront requis, surtout pour enlever les vestiges d'un ancien quai dont on croit que certains éléments (bois et pierres) ont été laissés en place. Ces travaux localisés auront un impact mineur et d'une durée limitée.

9.2 Travaux de dragage

Ces travaux, quoique limités en surface et en volume, sont l'élément qui aura un impact plus important sur le milieu aquatique. Cet impact sera de courte durée. La méthode de disposition des matériaux sera étudiée et, si possible, la méthode de disposition terrestre serait favorisée. Par contre, les dispositions au large ne sont pas écartées à cette étape du déroulement du projet.

9.3 Perte d'habitat

Une superficie approximative de 1250 m² de perte d'habitat de fond marin sera occasionnée par les structures du quai. Une caractérisation de ce fond marin sera faite au cours de l'avancement du projet. Par contre, la création de surface et d'obstacles occasionnés par les nouvelles structures devrait favoriser une concentration de la vie marine et, par le fait même, augmenter la qualité de pêche sur le quai.

9.4 Impact visuel

Nous avons favorisé une structure ajourée pour l'appui des navires, permettant de limiter l'impact visuel. Il en sera de même pour la structure de support de la passerelle de débarquement. Les structures seront étudiées afin d'en diminuer l'impact visuel.

9.5 Milieu humain

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a grand besoin de projet novateur et de création d'emplois. Une étude réalisée par Promotion Saguenay inc. et basée sur des données des ports de Québec et de Montréal estime que :

- à chaque escale, un passager consomme des produits et services pour une valeur moyenne de 140 \$;
- à chaque escale, un membre de l'équipage consomme des produits et services pour une valeur moyenne de 35 \$;
- un bateau accueille une moyenne de 1 800 passagers;

9.5 Milieu humain (suite)

- un bateau dispose d'une moyenne de 900 membres d'équipage;
- 56 % des passagers descendent au quai lors d'une escale, soit l'équivalent de 900 passagers/navire (ports de Québec et Montréal, automne 2003);
- 50 % des membres de l'équipage descendent au quai lors d'une escale, soit l'équivalent de 450 personnes/navire.

En 2004, trente et un navires de croisière navigueront sur la rivière Saguenay sans faire escale faute de facilités. Un seul d'entre eux, le MS Deutschland, a prévu faire escale. Cependant, il devra s'ancrer au large dans la Baie des Ha! Ha! et utiliser des embarcations (Tenders) pour faire le transfert des passagers jusqu'au quai.

Cela prend généralement de 3 à 5 ans à un port d'escale pour se bâtir une crédibilité auprès des lignes de croisières, une fois qu'elle possède les infrastructures nécessaires pour les accueillir. C'est pourquoi nous demeurons conservateurs et établissons à 5, 10 et 20 le nombre de bateaux respectivement pour les premières, seconde et troisième années d'opération pour atteindre, de façon approximative, entre 25 et 28 bateaux sur une base annuelle après 5 ans aux installations du quai A.-Lepage, à la ville de Saguenay.

Selon les données recueillies auprès de Développement économique Canada, on estime que chaque tranche de 55 000 \$ de revenus générés par les dépenses des passagers permet la création d'un emploi dans la collectivité. Or, selon les prévisions de revenus élaborés dans l'étude de Promotion Saguenay inc., l'accueil de bateaux de croisière dans la ville de Saguenay pourrait créer jusqu'à 82 emplois.

EMPLOIS CRÉÉS		
ANNÉE	REVENUS	EMPLOIS CRÉÉS
2006	806 735 \$	15
2007	1 612 750 \$	29
2008	3 225 500 \$	59
2009	4 031 875 \$	73
2010	4 031 875 \$	73
2011	4 193 150 \$	76
2012	4 193 150 \$	76
2013	4 354 425 \$	79
2014	4 354 425 \$	79
2015	4 515 500 \$	82
2016	4 515 500 \$	82

9.5 Milieu humain (suite)

Outre ces 82 emplois, il faut tenir compte de la création d'emplois créés lors de l'étape de construction du projet et des travaux connexes qui se chiffrent à 17 876 028 \$, soit :

Coût

- **Aménagement des berges**

Phases 1, 2 et 3 :	<u>3 355 757 \$</u>
Sous-total :	3 355 757 \$

- **Phase préparatoire**

Expropriation/démolition :	<u>765 000 \$</u>
Sous-total :	765 000 \$

- **Phase 1**

Expropriation/démolition :	250 000 \$
Infrastructures maritimes :	9 598 828 \$
Infrastructure/bâtiments :	<u>3 730 000 \$</u>
Sous-total :	13 578 828 \$

- **Frais de démarrage**

Représentation/association :	44 005 \$
Services professionnels GUAT :	62 160 \$
Services d'évaluation :	<u>70 278 \$</u>
Sous-total :	<u>176 443 \$</u>

TOTAL :	17 876 028 \$
----------------	----------------------

10. Calendrier de réalisation

ÉTAPES DE RÉALISATION	DATES PRÉVUES
Analyse exploratoire de la faisabilité technique du projet	2002
Discussions exploratoires avec l'Association des croisières du Saint-Laurent	2002-2003
Présentation du projet sommaire aux intervenants	2003
Conception des devis et esquisses (établissement des coûts des immobilisations)	Automne 2003
Rédaction du plan d'affaires	Février 2004
Recherche de financement	Printemps 2004
Commercialisation	2004-2005
Négocier les ententes de services avec les Tours réceptifs et les lignes de croisières	2004-2005
Obtention des permis et études environnementales	Printemps 2005
Expropriation et démolition des immeubles	Automne 2004
Construction des immobilisations : <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures maritimes • Infrastructures de service • Bâtiment multifonctionnel 	Été-automne 2005 Été-automne 2005 Été-automne 2005
Embauche du personnel	Printemps 2006
Accueil des premiers bateaux au quai A.-Lepage	Printemps 2006

11. Projets connexes

11.1 Aménagement d'une place publique et bâtiment d'accueil et communautaire

Le projet prévoit l'expropriation et la démolition d'immeubles afin d'y aménager des bâtiments de services, des stationnements ainsi que divers aménagements paysagers. On prévoit également la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures d'eau et d'égout. Ce volet sera cependant développé en deux phases. La première sera développée en parallèle avec l'agrandissement du quai alors que la seconde le sera dans les années subséquentes, en fonction des disponibilités financières de la municipalité.

11.1 Aménagement d'une place publique et bâtiment d'accueil et communautaire (suite)

Tel qu'illustré dans le concept d'aménagement présenté à l'annexe 11, la zone ainsi libérée permettra la construction de l'immeuble multifonctionnel (bâtiment d'accueil). Nous retrouverons, à l'intérieur de ce bâtiment de deux étages (25 m x 25 m), les services suivants :

- le kiosque d'information touristique de l'arrondissement;
- les bureaux administratifs du tourisme de la ville de Saguenay;
- un service de restauration;
- des services sanitaires complets;
- une boutique de location de kayaks et de bicyclettes.

La phase 1 sera complétée par l'aménagement d'une place publique, située entre le bâtiment d'accueil et le quai A.-Lepage.

11.2 Construction d'un bâtiment commercial

Certains bâtiments vétustes situés sur les rues Mars et du Cap feront l'objet de démolition. Ces dernières laisseront place à la construction d'un bâtiment commercial qui permettra la relocalisation du Café Bistro Victoria ainsi que l'aménagement d'un stationnement additionnel de huit places. Ce projet sera toutefois financé par des intérêts privés.

Nous invitons le lecteur à consulter le concept d'aménagement à l'annexe 11 afin de mieux visualiser le projet.

11.3 Aménagement des berges

Le projet d'aménagement des berges souscrit à deux objectifs bien précis. D'abord, celui de sécuriser les abords de la Baie des Ha! Ha! et, dans un deuxième temps, profiter des investissements requis afin d'améliorer l'esthétisme des lieux. Ce volet s'inscrit d'ailleurs en harmonie et en complémentarité avec le projet d'aménagement et d'infrastructures de la zone du quai A.-Lepage.

12. Modalités de consultation du public

Présenté à la population pour la première fois en octobre 2003, le projet a suscité énormément d'engouement de toute la communauté. Pour plusieurs, ce projet a ravivé de beaux souvenirs des années 50 et 60 alors que les navires de la Canadian Steamship Lines sillonnaient la rivière Saguenay.

Depuis cette première présentation à la population, il ne se passe pas une semaine sans que les autorités de la ville ne soient questionnées à ce sujet. Toute la communauté "rêve" du retour des grands bateaux blancs dans la Baie des Ha! Ha! Après toutes les fermetures d'usines et les nombreuses pertes d'emplois, ce projet apporte un vent d'air frais dans la ville. Le processus de consultation et d'information du public est donc déjà amorcé et la population est tenue au courant de tous les développements quasi hebdomadairement.

12. Modalités de consultation du public (suite)

Nous envisageons donc de continuer à garder informer le public sur le projet en utilisant différents moyens tels que point de presse, communiqués, présentations formelles à des groupes d'intérêt, publication d'articles dans les journaux etc.. Par la suite, la population en général sera invitée à assister à des séances d'informations publiques ou des informations plus techniques seront rendues publiques. Ces informations seront également disponibles dans les bibliothèques de chacun des arrondissements de la ville de Saguenay.

Les commentaires du public seront sollicités et les commentaires de ces derniers seront pris en compte dans l'élaboration du projet.

Si des intervenants émettent des objections majeures, ces derniers seront rencontrés individuellement pour en arriver à une conciliation.

13. Remarques

13.1 Partenariat

La réalisation de ce projet fait consensus auprès des autorités municipales de la ville de Saguenay. Il fait également l'unanimité auprès de nos partenaires, tels que :

- Association des croisières du Saint-Laurent;
- port de Québec;
- port de Montréal;
- port Saguenay;
- Agences réceptives (Ramsey Greig & Cie ltée, Agences océaniques Bas-Saint-Laurent);
- Association touristique régionale (ATR) du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Centre local de développement (CLD) de la ville de Saguenay;
- Conférence des Chambres de commerce de la ville de Saguenay;
- Développement économique Canada;
- gestionnaires et propriétaires de sites et attraits touristiques;
- MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Tourisme Québec.

13.2 Autres revenus et retombées

Bien que le projet d'aménagement des infrastructure vise à accueillir les grands navires de croisière, ces travaux, ainsi que l'ensemble de la stratégie marketing développée pour faire connaître la destination du Saguenay, auront des répercussions positives sur l'achalandage de bateaux de plaisance privés. Bien que non incluses dans les prévisions financières du projet, nous croyons que les retombées économiques pour la collectivité seront très significatives. Avec de nouvelles infrastructures d'accueil, les plaisanciers naviguant autrefois dans le corridor Montréal-Tadoussac seront tentés de poursuivre leur itinéraire jusqu'à La Baie, question de découvrir le fjord. Ainsi, la ville de Saguenay aura tout le potentiel pour devenir un port de destination pour ce type de plaisancier.

13.2 Autres revenus et retombées (suite)

Peu importe le type de transporteur naval, les passagers qui feront escale à la ville de Saguenay deviendront tous des ambassadeurs potentiels. En effet, l'accueil chaleureux de la population et le charme de notre région inciteront bon nombre d'entre eux à promouvoir cette destination auprès de leur entourage. Même ceux qui n'auront disposé que d'un court délai pour découvrir la région (escale de 6 h) auront le goût d'y revenir subséquemment par la voie terrestre ou aérienne. Des retombées économiques sont à considérer comme effet positif du projet sur le développement touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

13.3 Analyse de la situation concurrentielle

Le produit touristique "Croisières sur le Saint-Laurent" compte pour le moment deux ports d'escale soient : Québec et Montréal. Pour demeurer dans le circuit international et accroître sa notoriété, le produit touristique "Croisières sur le Saint-Laurent" doit obligatoirement trouver de nouveaux ports d'escale au Québec. En effet, plus il y a d'escales intéressantes sur un circuit, plus la croisière suscite d'intérêt et de vente auprès des passagers.

De plus, le circuit est confronté depuis quelques années à une nouvelle problématique. En raison de la hauteur grandissante des bateaux de croisière, plusieurs bateaux ne peuvent passer les ponts de Québec et de Trois-Rivières pour se rendre à Montréal. Ce qui fait que pour ces grands navires, un seul port d'escale sur le Saint-Laurent demeure : le port de Québec. Ce n'est pas assez pour conserver l'intérêt des croisiéristes. Pour ces raisons, l'Association des croisières sur le Saint-Laurent ainsi que le port de Québec appuient la ville de Saguenay dans sa volonté de devenir le troisième port d'escale du produit "Croisières sur le Saint-Laurent". Le port de Québec est d'ailleurs un partenaire stratégique. Bénéficiant d'une grande crédibilité dans l'industrie, son appui constitue un atout majeur qui témoigne du sérieux de notre destination. Notre projet vient consolider la destination du Saint-Laurent en y ajoutant une valeur ajoutée. On parle donc pas de compétition mais de complémentarité entre les ports d'escales.

La véritable compétition provient de l'ensemble des destinations offertes à l'échelle mondiale. C'est pourquoi Promotion Saguenay inc. travaille en partenariat avec l'Association des croisières du Saint-Laurent afin de promouvoir l'ensemble des destinations potentielles du Québec auprès des grandes lignes de croisières.

13.4 Avantages comparatifs

La destination de la ville de Saguenay offre des atouts très concurrentiels, notamment :

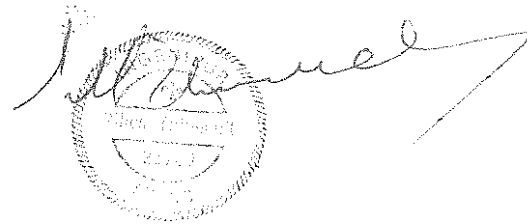
- accès à un fjord unique dans l'est de l'Amérique du Nord;
- accès à une gamme de produits touristiques variés et diversifiés;
- expertise technique pour l'accueil de grands navires, développée par Alcan et Port Saguenay;

13.4 Avantages comparatifs (suite)

- navigation au cœur de deux parcs nationaux dont un parc marin unique;
- aucune problématique relative au niveau d'eau pour la navigation;
- mise en place d'équipements d'accostage sécuritaires pour les bateaux;
- mise en place d'équipements sécuritaires, fonctionnels et confortables pour le débarquement des passagers;
- offre tous les services d'une grande ville : institutions d'enseignement, soins de santé, transport, shopping, hébergement et restauration de qualité;
- destination hautement sécuritaire sur le plan de la paix sociale;

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 2004/03/26 par

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text "MINISTRE DES PÊCHERIES ET AQUACULTURE" and "Canada". The signature is written in a cursive style.

